



Mairie de
PRINQUIAU

Salle des Courlis



Salle des Courlis



Tables

Adresse :

- › 23, Rue de Besné

Capacité d'accueil (personnes assises) :

- › Salle des Courlis : 91

Matériels mis à disposition (pour la salle des Bruants et des Courlis) :

- › Chaises noires : 200

<https://www.mairie-prinquiau.fr/vie-pratique/locations-des-salles/salle-des-courlis-5756.html>

- › Chaises bleues : 100
- › Tissu : 100 pour mariage
- › Tables 1,80m : 34
- › Tables 1,60m : 5
- › Verres à pied : 125
- › Verres apéro : 100
- › Podium : 15 panneaux de 2m x 1m

Modalités de location :

- › Utilisation de la salle et de la cuisine pour la journée de 9h à 4h du matin suivant ;
- › 2 chèques de caution sont demandés à la remise des clefs pour chaque location : 700€ (détérioration) et 100€ (ménage) ;
- › Une attestation d'assurance (responsabilité civile) est à donner à l'accueil de la Mairie ;
- › Les clefs sont à retirer en Mairie le vendredi de 8h30 à 17h pour les locations du week-end.

Acompte et solde (locations aux particuliers) :

- › Un acompte de 50% du montant total de la location doit être versé le jour de la réservation ;
- › Le solde devra être réglé au plus tard au moment de la remise des clefs.

Tarifs salle des Courlis :

Utilisateur	Locaux	Commune		Hors commune
		Association (1)	Particulier (*)	
Manifestation ou réunion 3 heures (3)	Courlis (2)	<i>Gratuit (2)</i>	41 €	61 €
	Cuisine	<i>Gratuit (2)</i>	41 €	61 €
Location pour la journée (jusqu'à 4 heures du matin) (4)	Courlis (2)	<i>Gratuit (2)</i>	122 €	184 €
	Cuisine	<i>Gratuit (2)</i>	122 €	184 €
Location forfait 2 jours (jusqu'à 20 heures la 2nde journée) (4)	Courlis (2)	<i>Gratuit (2)</i>	184 €	275 €
	Cuisine	<i>Gratuit (2)</i>	184 €	275 €
Prestations annexes	Podium 30m ₂ 15 panneaux de 2 x 1m	<i>Gratuit</i>	2€ les 2m₂	3€ les 2m₂

(*) et personnel communal qui réside ou non sur le territoire communal ayant au moins 1 an d'ancienneté

(1) Association dont le siège social est sur la commune, siège hors commune si association à but non lucratif et à but social et humanitaire, le cas échéant 15€ de l'heure

(2) Pour les manifestations à but lucratif (entrées, consommations payantes, ventes, loto, etc...), les associations bénéficient de 4 mises à disposition des salles à titre gratuit, au-delà : application demi-tarif de location demandé aux particuliers de la commune.

(3) Selon disponibilité des salles, mise à disposition gratuite à la famille pour sépulture

(4) Location Bruants+Courlis+cuisine : remise de 10%

Chèques de caution pour l'ensemble des locations des salles municipales :

→ pour dommages occasionnés à la salle : **700€**

→ pour rangement et ménage non effectués correctement : **100€**